

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 8 juin 2007 portant inscription d'inspecteurs généraux de l'équipement au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial

NOR : *DEVL0759069A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;
Vu le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement en date du 25 mai 2007,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial établi au titre de l'année 2007, les inspecteurs généraux de l'équipement dont les noms suivent :

- à compter du 1^{er} janvier 2007, Claret de Fleurieu (Agnès) ;
- à compter du 25 février 2007, Bonduelle (Yves) ;
- à compter du 10 avril 2007, Segretain-Maurel (Mireille) ;
- à compter du 22 juin 2007, Piron (Olivier) ;
- à compter du 3 octobre 2007, Lanco (Patrice) ;
- à compter du 10 octobre 2007, Grall (Georges) ;
- à compter du 1^{er} décembre 2007, Lempereur (Paul).

Article final

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.
Fait à Paris, le 8 juin 2007.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement
durables :*

Pour le ministre et par délégation :

Pour la directrice générale, du personnel
et de l'administration empêchée :

*La sous directrice des personnels administratifs,
maritimes et des transports terrestres,
A. Dufourmantelle*